

Taxe d'accise—Loi

à la réduction du déficit. A mon avis, c'est là une mesure carrément injuste à l'endroit des Canadiens moyens.

Autre chose, et cela m'apparaît tout simplement odieux; nous discutons aujourd'hui du projet de loi C-80, le numéro, comme je viens de le dire est «80». Le projet de loi précédent, c'était le projet de loi C-79 présenté par le même ministre, soit la ministre d'État (Finances) (M^{me} McDougall) dont l'objectif était d'aller chercher chez les contribuables canadiens une somme d'un milliard de dollars... Une somme d'un milliard de dollars afin de rembourser ces dames et ces messieurs, ces compagnies, ces institutions qui ont investi de l'argent dans une banque à des taux supérieurs à la moyenne et dont les premiers \$60,000 étaient assurés, couverts à 100 p. 100. On présente à la Chambre, le projet de loi C-79, lequel précédait le projet de loi C-80, afin de demander à la Chambre des communes l'autorisation de verser 1,000 millions de dollars en remboursement, les intérêts inclus, à ces personnes qui avaient des dépôts dans ces banques de l'Ouest.

Dans le projet de loi postérieur, soit C-80, on dit à ceux et celles qui ont toute la misère du monde à envisager l'avenir: Vous allez devoir contribuer, mesdames et messieurs, aux obligations auxquelles doit satisfaire le gouvernement: Vous allez devoir vous serrer la ceinture. Vous allez devoir participer en payant une surtaxe ou une augmentation de taxe pour nous permettre de satisfaire à nos obligations et ce immédiatement après la loi dont l'objectif était d'aller chercher 1,000 millions pour rembourser, dans bien des cas, des personnes, des entités qui, une fois qu'elles seront remboursées, investiront cet argent à l'extérieur du pays, à l'étranger et qui n'auront aucune espèce de retombée positive ou intéressante pour l'économie canadienne.

Or, je pense, monsieur le Président, que ce gouvernement après à peine 14 mois, nous donne l'opportunité aujourd'hui de voir comment ils ont trahi la confiance et l'aide que les Canadiens et les Canadiennes leur ont accordées le 4 septembre. On s'est présenté à la population canadienne en disant que l'universalité était une chose sacrée, sainte, que l'universalité devait demeurer, que les petites et moyennes gens devaient avoir toute une série de protections et de mécanismes pour leur permettre d'affronter l'avenir avec une certaine sérénité. Et, voici qu'après 14 mois seulement, on dépose ce qui m'apparaît historiquement odieux, tout simplement scandaleux, une mesure qui va permettre au gouvernement d'aller chercher 15 milliards chez les petites et moyennes gens, 15 milliards au niveau de produits qui, dans bien des cas, sont tout simplement essentiels.

Évidemment, on sait que suite aux pressions de l'opposition, ce gouvernement a fait volte-face sur la question des pensions comme sur un certain nombre de cas au niveau des médicaments qui concernaient le diabète. Mais il reste encore énormément de médicaments qui sont encore taxés et qui, dans bien des cas, sont des médicaments tout simplement essentiels et c'est là la preuve irréfutable que ce gouvernement se fout littéralement du Canadien et de la Canadienne moyens et encourage fortement les quelque milliers de très riches au Canada.

Et dans le moment on a dans l'actualité politique au Canada un autre important débat, celui portant sur l'industrie de la chaussure où le gouvernement pourrait rendre une décision

rapide qui aurait pour effet de protéger 20,000 «jobs», de protéger le consommateur, de créer 6,000 nouveaux «jobs» et il tarde, retarde, reporte la décision et on a tout lieu de croire que la décision qui sera connue bientôt favorisera quelques centaines d'importateurs qui font déjà des profits exorbitants. Encore là une mesure qui protégera quelques centaines de personnes très à l'aise, très bien nanties au détriment de milliers, de millions de Canadiens et de Canadiennes qui n'ont pas la capacité de faire face aux importantes difficultés que la vie leur met comme embûche.

[Traduction]

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Je vous remercie, monsieur le Président, de me permettre de participer au débat sur le projet de loi C-80. Cette mesure met en vigueur certains éléments clés du budget de mai, malheureusement ceux que les Canadiens ordinaires souhaitent le moins voir entrer en vigueur puisqu'ils impliquent une augmentation de la taxe de vente fédérale et de la taxe d'accise.

Même si nous parlons de ce projet de loi depuis plusieurs jours, je rappelle aux Canadiens et à la Chambre de quoi il s'agit exactement. La taxe de vente fédérale doit augmenter de 1 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1986 si le projet est adopté. Les Canadiens voudront peut-être savoir quels nouveaux taux vont être en vigueur. Par exemple, ils paieront 7 p. 100 sur tous les matériaux de construction ainsi que sur les services de télédistribution et de télévision payante, 14 p. 100 sur les boissons alcoolisées et les produits du tabac et 11 p. 100 sur tous les autres articles taxables. Il est intéressant de noter que tout ce processus coûtera 990 millions de dollars aux consommateurs canadiens en 1986-1987.

Le vérificateur général a déposé aujourd'hui son rapport annuel. Il y est question notamment d'une mesure prise par le gouvernement le 5 février 1985, où il a accordé une exemption d'impôt à la société Dome Petroleum. Cette mesure coûtera aux contribuables canadiens près de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années. Dome Petroleum n'aura pas besoin de payer d'impôt pendant les dix prochaines années, ce qui va nous coûter près de un milliard de dollars. C'est beaucoup plus que l'ensemble des recettes que rapportent toutes ces taxes. Une autre solution s'offrait donc à nous. Le gouvernement avait le choix, pour reprendre les termes du premier ministre (M. Mulroney). Il n'était pas obligé d'accorder cette exemption. Il aurait pu acquérir des actions de Dome Petroleum, de sorte qu'à la fin des dix ans, nous aurions eu un capital-actions de un milliard de dollars dans cette société, ou encore il aurait pu lui accorder un prêt. Il avait le choix, mais il a préféré accorder à Dome Petroleum, la Société pétrolière et gazière de la Baie d'Hudson, une exemption de un milliard de dollars. Cet argent provient des augmentations des taxes de vente et d'accise imposées aux Canadiens ordinaires.

● (1620)

La taxe de vente fédérale augmente également. Ainsi, on supprime les exemptions sur les bonbons, la confiserie, les boissons gazeuses, les aliments pour animaux, certains articles d'hygiène ainsi que le matériel servant à faire des économies d'énergie. Tous ces articles échappaient à la taxe jusqu'à présent. Ce sont des articles que se procure M. Toutlemonde pour son confort et son agrément.